



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail

Lyon, le jeudi 6 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« 10 questions sur la mise en œuvre de la QVCT », le nouveau guide de l'Anact pour mieux déployer la qualité de vie et des conditions de travail

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) publie aujourd'hui un nouveau guide "10 questions sur la mise en œuvre de la QVCT" (qualité de vie et des conditions de travail). Cette publication s'adresse aux directions et aux représentants du personnel et propose des points clés pour initier une démarche QVCT qui s'inscrit dans la durée.

Un guide pour comprendre et déployer la QVCT

En s'appuyant sur les accompagnements d'entreprises réalisés par l'Anact, le nouveau guide « 10 questions sur » propose des repères pour adapter la démarche QVCT à différents contextes, enjeux et tailles de structures. Il revient sur les enjeux actuels auxquels font face les entreprises en matière de QVCT qu'il s'agisse de fidéliser les salariés, d'améliorer les relations sociales ou encore d'accompagner les projets de transformation.

Le guide permet de comprendre les fondements de la QVCT et la manière de l'intégrer de façon pragmatique aux pratiques quotidiennes des entreprises.

Il aborde des sujets tels que :

- la place centrale des questions du travail dans les démarches QVCT,
- l'importance d'articuler dialogue social et professionnel pour mettre en œuvre la QVCT,
- les façons de mener des expérimentations en faveur de la QVCT,
- la nécessité de faire le lien entre la QVCT et les autres démarches (prévention, RSE, qualité).

Une ressource pour les dirigeants, les responsables RH et les partenaires sociaux

Conçu pour répondre aux questions de dirigeants d'entreprise, de responsables RH, ainsi que des représentants du personnel, ce « 10 questions sur » propose des pistes pour se préparer et passer à l'action en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

« Une entreprise dans laquelle il est possible de discuter des difficultés rencontrées au cours du travail et d'expérimenter des pistes d'amélioration est plus efficace, plus attractive et mieux préparée pour répondre à ses rendez-vous sociaux et productifs. C'est l'objectif de la QVCT et notre nouvelle publication montre que cette démarche n'est pas réservée aux grandes structures », souligne Caroline Gadou, directrice générale de l'Anact.

Le guide "10 questions sur la mise en œuvre de la QVCT" est disponible en téléchargement gratuit sur le site internet de l'Anact (www.anact.fr).

[Télécharger le guide](#)

Contacts Presse

Catherine Guibert – c.guibbert@Anact.fr – 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - a.descours@Anact.fr - 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.